

DECISION DU MAIRE 2023-13

VIREMENT DE CREDITS N°1

Le Maire de Saint-Pé-de-Bigorre,

Vu le budget primitif 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 - d'effectuer le virement de crédit suivant :

Compte	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement					
D-61521	Entretien et réparations sur terrains	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	231.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161	Primes d'assurances multirisques	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-635	Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	407.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 938.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7391111	Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	0.00 €	125.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	0.00 €	407.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		0.00 €	532.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6588	Autres charges diverses de gestion courante		1 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		1 300.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6618	Intérêts des autres dettes	0.00 €	2 151.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		0.00 €	2 151.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	255.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		0.00 €	255.00 €	0.00 €	0.00 €
D-681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations		0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		4 238.00 €	4 238.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le compte rendu de la présente décision sera donné à la prochaine réunion du conseil municipal, en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il fera l'objet d'un affichage en Mairie et sera transmis à la Sous-Préfecture de d'Argelès-Gazot

Saint-Pé-de-Bigorre, le 2 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Claude BEAUQUESTE

